



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 12/10/2026
Et
Publication ou notification du :
12/10/2026

L'an 2026, le 5 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, RAPICAULT Pauline, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Juliette à M. BONZON Sébastien, DOZINEL Claire à M. LANDAIS Romain, MENARD-CAVALIE Stéphanie à M. LEBREC Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MERCIER Céline

79/2026 – FESTIVAL COURT METRAGE : billetterie, tarifs

Exposé de Madame Françoise DUBRAY, adjointe déléguée à la culture

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 aux termes duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la proposition de la commission "culture et social" réunie le 01/10/2026,

Considérant que la commune de Vernou-sur-Brenne souhaite développer une offre culturelle de proximité et favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre ;

Considérant qu'un festival de courts-métrages "Courts Toujours" était précédemment organisé par l'association des parents d'élèves ;

Considérant le choix de la commune d'assurer l'organisation de cet événement le dernier week-end du mois de novembre, en régie directe, afin de pérenniser l'offre culturelle à destination de différents publics (scolaires, résidents d'EHPAD, grand public) ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs d'entrée et d'organiser la billetterie de cet

événement dans le respect de la réglementation en vigueur ;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de cet événement doivent être inscrits au budget communal ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité décide :

- **D'ORGANISER** le festival de courts-métrages "Courts Toujours" sur la commune de Vernou-sur-Brenne lors du dernier week-end du mois de novembre, en régie directe.
- **DE FIXER** les tarifs d'entrée pour le festival de courts-métrages "Courts Toujours" de la manière suivante :
 - Gratuité pour les scolaires le vendredi 27 novembre 2026 en journée.
 - Gratuité pour les résidents de l'Ehpad et leurs accompagnateurs à la séance du vendredi 27 novembre 2026 à 16h
 - Tarif unique de 5 euros pour la séance du vendredi 27 novembre 2026 de 20h30 et pour toute la journée du samedi 28 novembre 2026
- **DE DEFINIR** les modalités de la billetterie comme suit : la billetterie sera assurée sur place les jours de représentation.
- **DE CONFIRMER** que les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au budget de la commune aux différentes natures concernées.
- **DE S'ENGAGER** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous contrats, conventions et documents utiles relatifs à l'organisation de ce festival et à prendre toute décision nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme MERCIER Céline



Le Maire
Victorien DEVALLEE